



# La formation des exploitants agricoles

## Une formation agricole plus élevée chez les hommes

En 2013 en France métropolitaine, plus de 4 exploitants sur 10 ont une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus. Le niveau de formation des exploitants s'est beaucoup accru au fil des générations. Comparées à leurs homologues masculins, les exploitantes disposent d'un meilleur niveau de formation générale mais accusent un retard en matière de formation agricole. Plus jeunes et plus souvent bénéficiaires des aides à l'installation, les dirigeants des exploitations sociétaires ont une formation agricole plus poussée. Les niveaux de formation agricole sont également variables selon les orientations productives, en lien notamment avec l'importance des formes sociétaires, la taille de l'exploitation et la structure par âge et par sexe des exploitants.

**E**n 2013, en France métropolitaine, près de 580 000 actifs sont à la tête d'exploitations agricoles. La moitié d'entre eux sont des chefs d'exploitations individuelles, les autres étant exploitants, coexploitants ou associés dans des formes sociétaires. Le niveau de formation de ces exploitants a globalement progressé au fil des générations mais reste hétérogène selon le sexe, le statut et la taille des exploitations ou le type de productions.

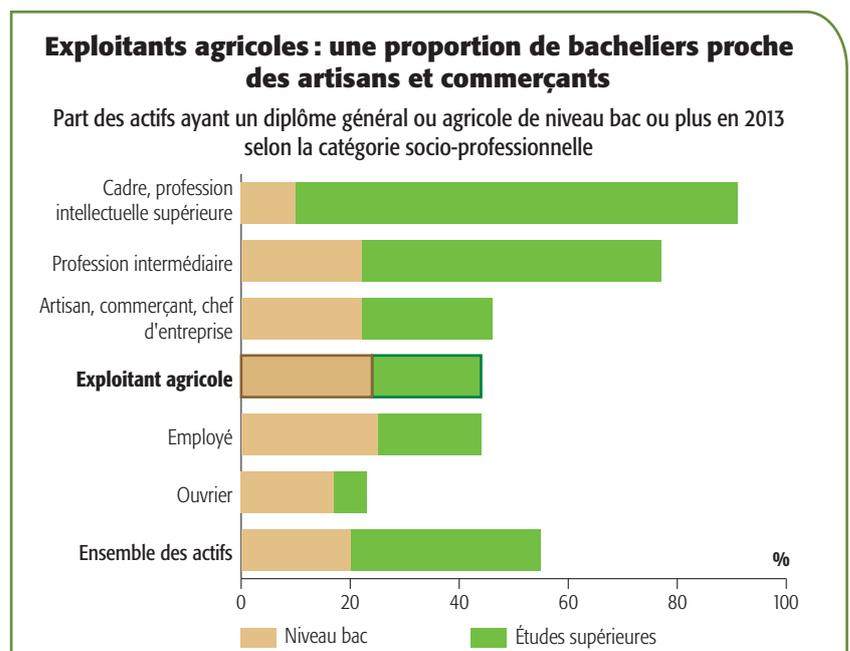
### Les jeunes exploitants sont mieux formés que leurs aînés

En 2013, selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles, 44 % des exploitants ont un niveau de formation, générale ou agricole, au moins égal au baccalauréat.

Selon l'enquête emploi de l'Insee, la proportion de bacheliers ou de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les exploitants agricoles est équivalente, en 2013, à celle des

employés et seulement légèrement inférieure à celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (cf. encadré).

Le niveau de formation des exploitants s'est fortement accru au fil des générations, suivant ainsi la dynamique générale d'accroissement du ►►



Source : Insee - Enquête emploi en continu 2013

niveau des formations initiales, qui concerne les chefs d'exploitations comme le reste de la population. Ainsi, alors que seuls les deux tiers des agriculteurs de 60 ans et plus ont suivi une formation au-delà de l'école primaire, presque tous les agriculteurs des générations suivantes ont au moins une formation secondaire. Dans la génération des 40-59 ans, la plus nombreuse, 55 % des exploitants ont suivi une formation de niveau secondaire court (BEPC, certificat d'aptitude professionnelle, brevet de compagnon), qu'elle ait été dispensée dans un établissement agricole ou général, 22 % ont une formation de niveau baccalauréat et 18 % ont suivi des études supérieures. Les moins de 40 ans disposent d'une formation encore plus poussée : en 2013, 43 % d'entre eux ont un niveau baccalauréat et 39 % un niveau études supérieures.

### Une formation agricole moins fréquente pour les femmes exploitantes

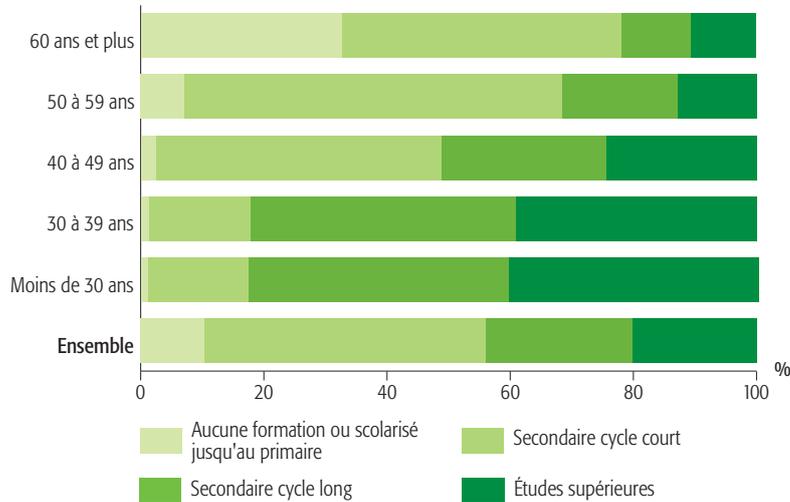
Parmi les exploitants de moins de 60 ans, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à avoir une formation générale ou agricole de niveau bac ou plus : 57 % dans la classe d'âge des 40-49 ans (dont 30 % en études supérieures) contre 49 % (dont 23 % en études supérieures) pour les hommes.

Mais cette formation est beaucoup plus souvent générale qu'agricole. Si l'on se restreint aux formations spécifiquement agricoles, celles-ci sont beaucoup moins suivies par les femmes que les hommes, quelle que soit la classe d'âge. Ainsi, 51 % des exploitantes de 40 à 49 ans n'ont aucune formation agricole (contre 18 % des hommes) et seules 27 % ont une formation agricole de niveau bac ou plus (contre 42 % des hommes). Pour les plus jeunes, l'écart se réduit mais subsiste : 35 % des exploitantes de moins de 30 ans n'ont pas de formation agricole contre 11 % seulement des hommes.

Les écarts d'âge à l'installation entre les femmes et les hommes contribuent en partie à expliquer ces différences.

### Jeunes exploitants agricoles : un niveau de formation supérieur à la moyenne

Répartition des exploitants selon l'âge et le niveau de formation générale ou agricole le plus élevé en 2013



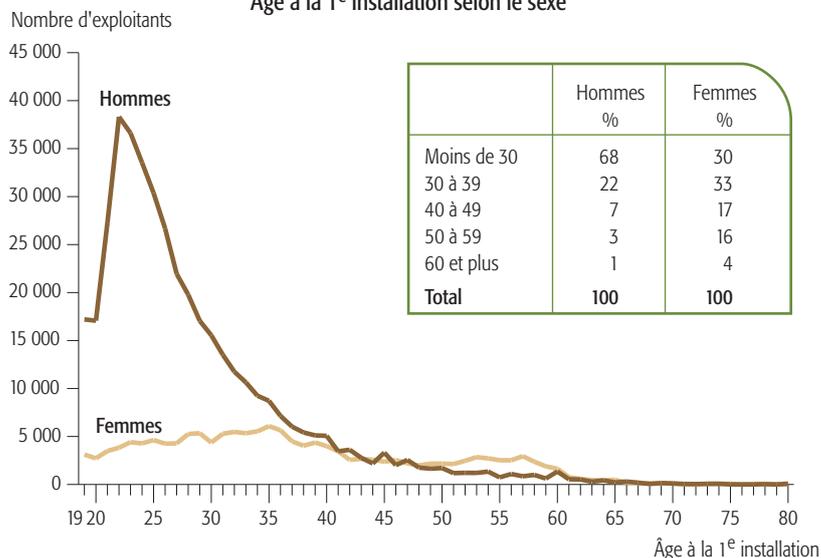
Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

Les hommes s'installent souvent très jeunes, avec une pointe à 22 ans. Près de 70 % d'entre eux sont installés à moins de 30 ans et 90 % à moins de 40 ans. Les femmes s'installent au contraire à tous les âges de la vie, avec une légère pointe à 35 ans, et une deuxième à 57 ans. Seules 30 % sont installées à moins de 30 ans et 63 % à moins de 40 ans.

Dans les exploitations de forme sociétaires, notamment les GAEC, des agricultrices peuvent acquérir tardivement le statut de coexploitantes, après avoir travaillé dans l'exploitation en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur. Dans les exploitations individuelles, certaines agricultrices ne deviennent chef exploitation qu'à l'occasion du départ

### Les femmes s'installent beaucoup plus tardivement que les hommes

Âge à la 1<sup>ère</sup> installation selon le sexe



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

à la retraite de leur conjoint, souvent plus âgé. Ces exploitantes n'ont généralement pas suivi de formation agricole (68 % des exploitantes de plus de 40 ans sont sans formation agricole).

Les exploitantes les plus jeunes (moins de 40 ans) sont également nombreuses à ne pas avoir de formation agricole (40 % contre 13 % des hommes) : elles sont relativement deux fois plus nombreuses que les hommes à la tête de petites exploitations (47 % des femmes de moins de 40 ans, contre 24 % des hommes de la même classe d'âge) ; la plupart d'entre elles ont suivi une formation générale dans la perspective d'une activité professionnelle non

agricole avant de s'installer comme exploitante. Dans les exploitations individuelles, la moitié des jeunes cheffes sans formation agricole exercent de fait leur activité d'exploitante en parallèle d'une autre activité professionnelle.

### Une élévation du niveau de formation agricole encouragée par les aides à l'installation

Si l'activité professionnelle agricole nécessite la maîtrise de savoirs de plus en plus techniques, d'autres facteurs contribuent aussi à expliquer la hausse des niveaux de formation agricole. Ainsi, l'attribution des aides à l'installation - dotation jeune agricul-

teur (DJA) et prêts bonifiés - est conditionnée par la détention d'un niveau minimal de formation agricole (« capacité professionnelle agricole »), dont les exigences se sont élevées au fil du temps (cf. encadré).

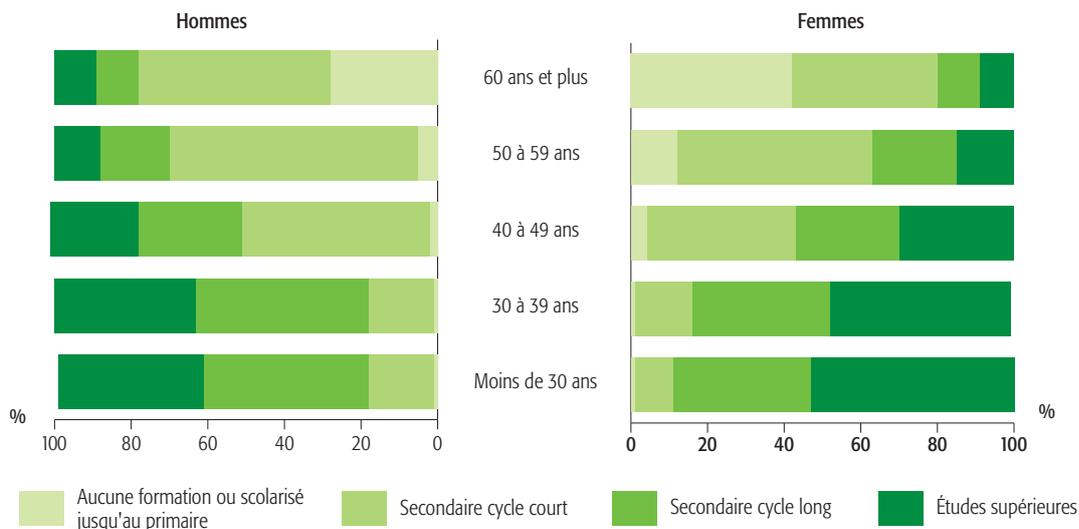
En 2013, 41 % des exploitants agricoles déclarent avoir perçu la DJA. Chez les moins de 40 ans, cette proportion atteint 58 %. Parmi ces derniers, 92 % ont un niveau de formation agricole au moins égal au baccalauréat (et 38 % de niveau études supérieures), contre 40 % seulement pour les non bénéficiaires de la DJA de la même classe d'âge (et 18 % de niveau études supérieures).

Les femmes sont moins nombreuses à bénéficier de la DJA. Elles sont

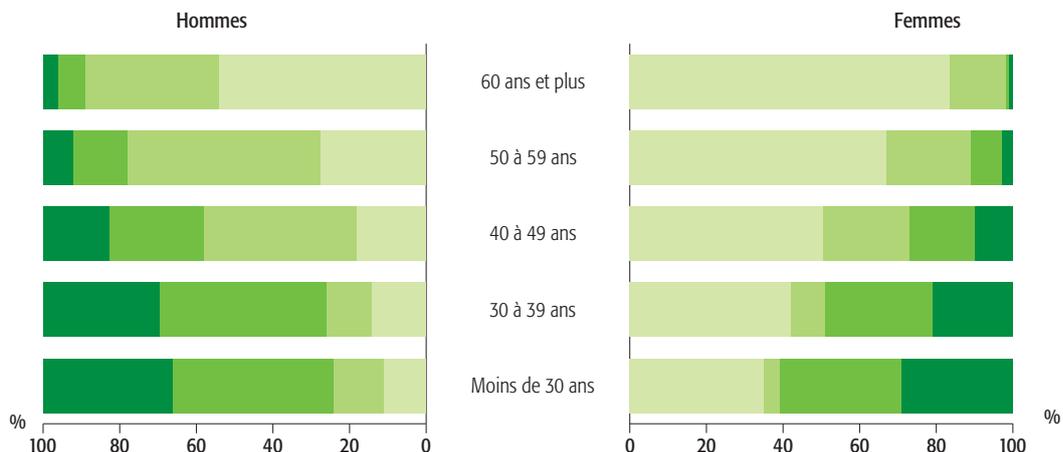


## Moins de formation agricole pour les femmes mais plus de formation générale

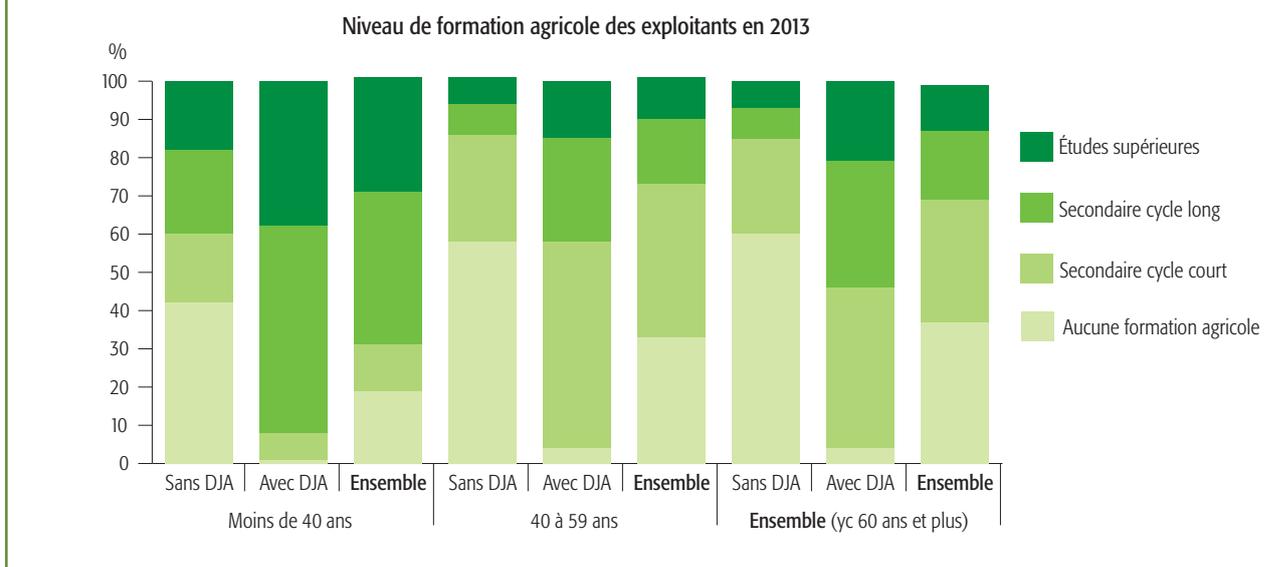
Niveau de formation agricole ou générale le plus élevé selon le sexe et la tranche d'âge en 2013



## Niveau de formation agricole selon le sexe et la tranche d'âge en 2013



### Un niveau de formation agricole plus élevé pour les jeunes exploitants avec DJA



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

de fait plus nombreuses à s'installer après 40 ans, et donc non éligibles. Mais à moins de 40 ans, elles ne sont également que 41 % à l'avoir perçue, contre 62 % pour les hommes, en lien avec le plus faible niveau de formation agricole dont elles disposent.

### Un niveau de formation croissant avec la taille de l'exploitation et supérieur dans les formes sociétaires

Le niveau de formation agricole est très dépendant de la dimension économique de l'exploitation : plus elle est importante et plus la formation de leurs dirigeants est élevée. Ainsi, pour les moins de 40 ans, 47 % des exploitants des petites exploitations n'ont pas de formation agricole et 40 % ont atteint un niveau baccalauréat. Ces proportions sont respectivement de 10 % et 80 % dans les grandes exploitations.

Le statut juridique de l'exploitation est en partie lié à sa dimension économique. À partir d'un certain niveau de production, l'exploitation est généralement gérée en forme sociétaire (sous forme de groupement, en EARL, société civile, société commerciale ou en coopérative par exemple). La gestion de ces entités demande, davantage que pour les exploitations familiales, de disposer de solides connaissances en matière de conduite

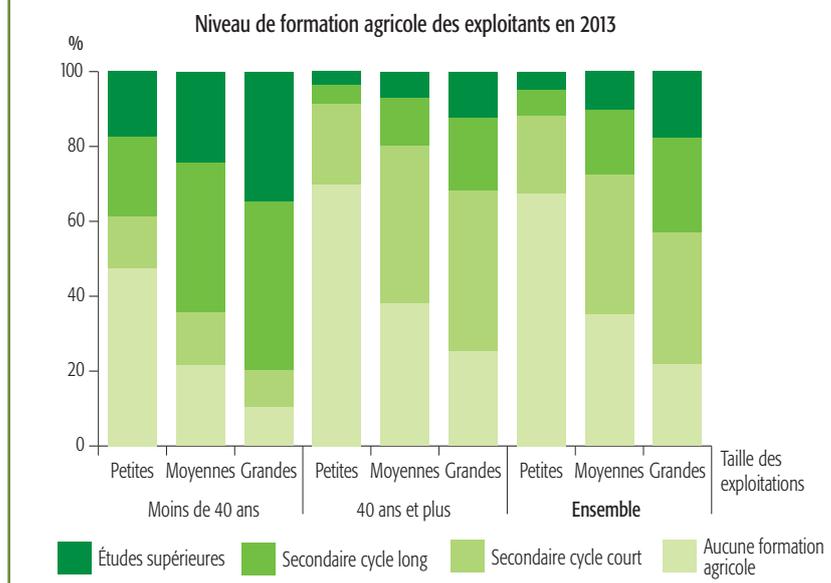
des cultures, de techniques d'élevage, mais aussi de gestion administrative, comptable et, le cas échéant, managériale. Ces qualifications sont souvent partagées entre les coexploitants ou les associés d'une même exploitation.

Tous âges confondus, 42 % des dirigeants d'exploitations sociétaires ont une formation de niveau baccalauréat ou études supérieures agricoles contre 21 % des exploitants individuels.

Ces écarts ne s'expliquent qu'en partie par le fait que les exploitants

individuels sont en moyenne plus âgés (53 contre 48 ans). Ainsi, pour les seuls actifs dirigeants âgés de 40 à 59 ans, qui représentent les plus gros effectifs, l'écart reste important : 34 % des exploitants de forme sociétaire ont un niveau de formation agricole au moins égal au baccalauréat contre 20 % pour les exploitations individuelles. Dans cette même tranche d'âge, la part des exploitants sans formation agricole est beaucoup plus importante dans

### Le niveau de formation agricole progresse avec la taille de l'exploitation



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

## Un meilleur niveau de formation agricole pour les jeunes dirigeants des exploitations sociétaires

Répartition des exploitants selon le niveau de formation agricole et le statut juridique de l'exploitation en 2013

		Moins de 40 ans		40 à 59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Exploitations individuelles</b>	Aucune formation agricole	10 900	27	69 400	41	62 500	70	142 800	48
	Secondaire cycle court	5 800	14	65 200	39	21 800	24	92 800	31
	Secondaire cycle long	13 600	34	21 400	13	3 100	3	38 100	13
	Études supérieures	9 900	25	12 100	7	1 800	2	23 800	8
	<b>Nombre d'exploitants</b>	<b>40 200</b>		<b>168 000</b>		<b>89 300</b>		<b>297 500</b>	
<b>Formes sociétaires</b>	Aucune formation agricole	8 900	13	43 600	25	17 400	50	69 900	25
	Secondaire cycle court	6 700	10	72 800	41	12 600	36	92 100	33
	Secondaire cycle long	29 100	44	36 300	21	3 000	9	68 400	25
	Études supérieures	21 600	33	23 900	14	2 000	6	47 500	17
	<b>Nombre d'exploitants</b>	<b>66 400</b>		<b>176 600</b>		<b>34 900</b>		<b>277 900</b>	
<b>Toutes exploitations<sup>1</sup></b>	Aucune formation agricole	19 800	19	113 300	33	80 300	64	213 400	37
	Secondaire cycle court	12 500	12	138 300	40	34 500	28	185 300	32
	Secondaire cycle long	42 900	40	57 800	17	6 100	5	106 800	18
	Études supérieures	31 700	30	36 300	11	3 900	3	71 900	12
	<b>Nombre d'exploitants</b>	<b>106 900</b>		<b>345 800</b>		<b>124 700</b>		<b>577 400</b>	

1. Exploitations individuelles, formes sociétaires et autres personnes morales

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

les exploitations individuelles : 41 % contre 25 %. Pour les exploitants de moins de 40 ans, la différence de niveau de formation agricole est moins importante mais néanmoins significative : 76 % d'entre eux ont une formation de niveau baccalauréat ou études supérieures agricoles

dans les formes sociétaires contre 59 % dans les exploitations individuelles. Les jeunes exploitants des formes sociétaires sont de fait plus souvent bénéficiaires de la DJA que les jeunes exploitants individuels (67 % contre 42 %).

### Un niveau de formation agricole variable selon les spécialisations

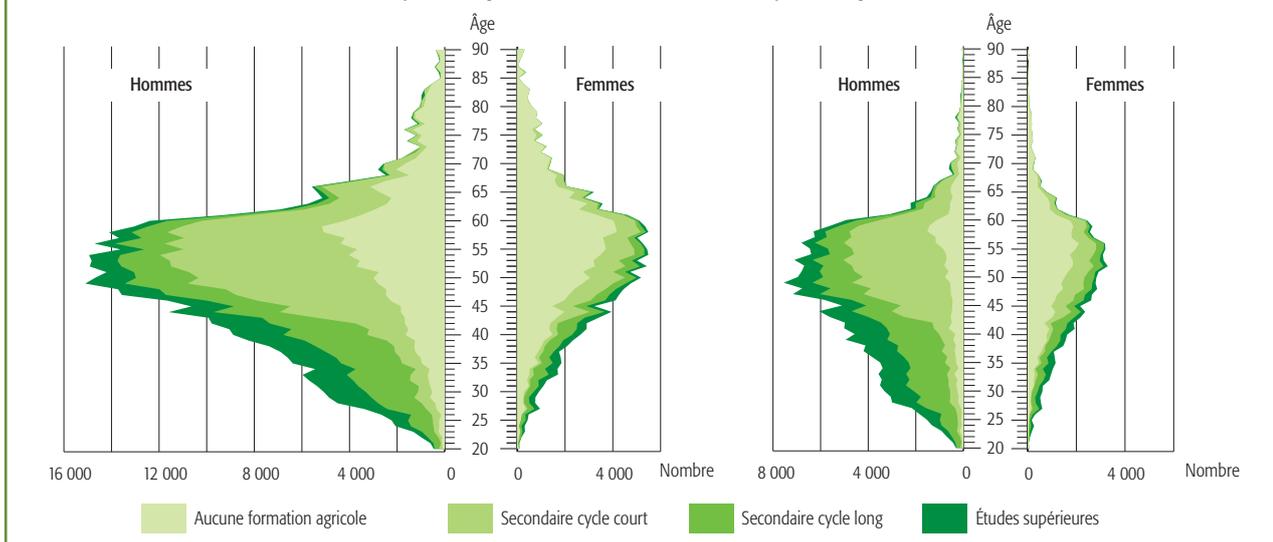
Les niveaux de formation agricole des exploitants varient selon l'orientation technico-économique des exploitations (Otex). Ainsi, les exploitants

## Des dirigeants plus jeunes et mieux formés dans les exploitations sociétaires

Niveau de formation agricole des exploitants selon le sexe et l'âge détaillé en 2013

Ensemble des exploitants agricoles

Exploitants agricoles en forme sociétaire



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

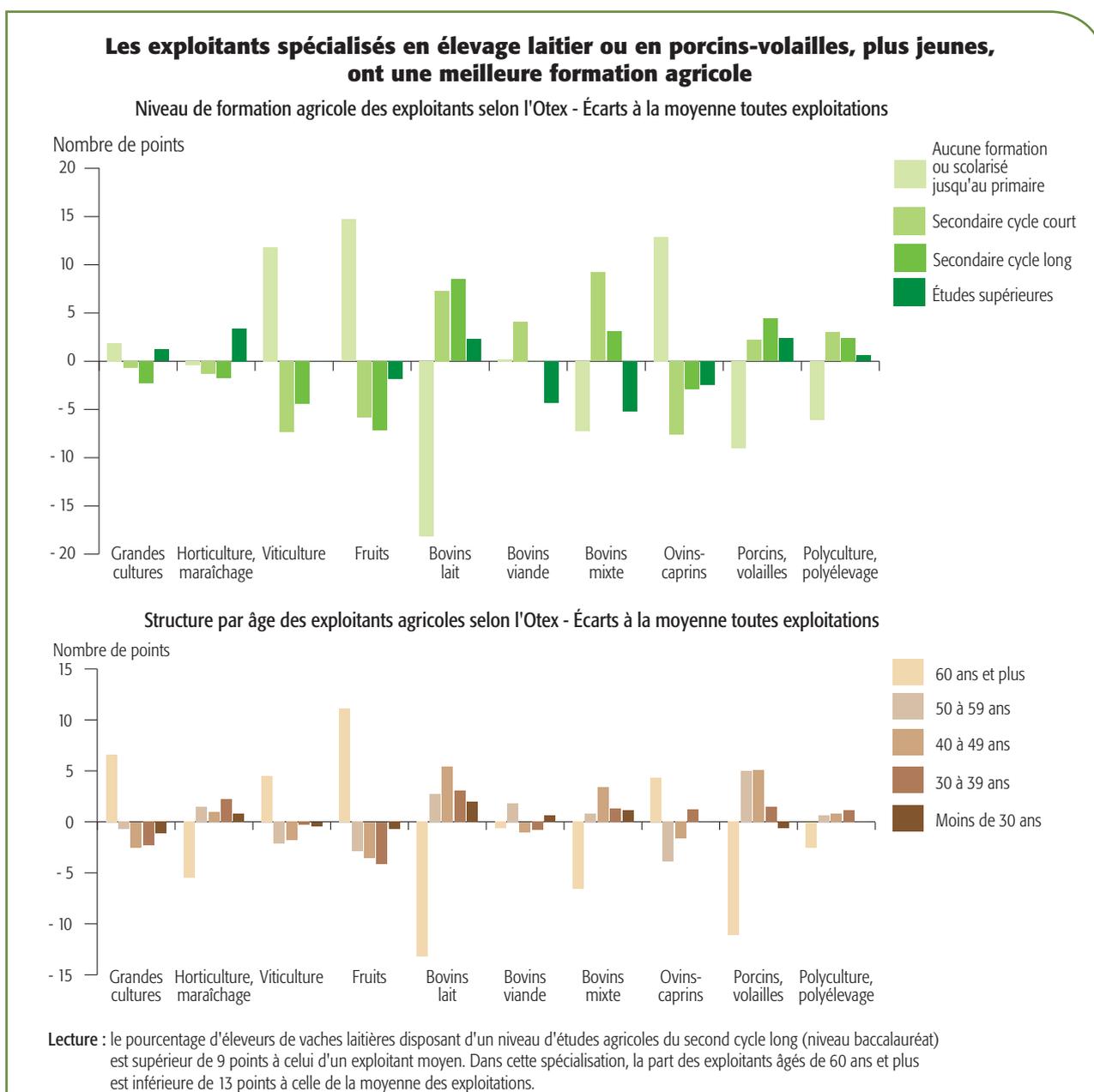
►► spécialisés en élevage laitier et en élevage de porcs ou volailles ont plus fréquemment qu'en moyenne un niveau de formation agricole supérieur ou égal au bac. Ceci s'explique en partie par la proportion supérieure de jeunes dirigeants dans ces exploitations, par une part de formes sociétaires plus importante et, pour les exploitations laitières, par une proportion plus faible de femmes parmi les dirigeants.

Dans les cultures fruitières, la viticulture et l'élevage d'ovins-caprins, la proportion d'exploitants dépourvus de formation agricole est nettement supérieure à la moyenne. Cet écart s'explique également en partie par une proportion plus élevée d'exploitants de plus de 60 ans, une part de formes sociétaires plus faible, une proportion de femmes plus importante et, pour les élevages d'ovins-caprins, un grand nombre de petites exploitations.

En grandes cultures, la distribution des niveaux de formation est peu différente de celle observée en moyenne alors que la proportion d'exploitants de plus de 60 ans y est supérieure. Dans cette orientation, la proportion d'exploitants ayant un niveau de formation supérieur est, à tout âge, supérieure à la moyenne.

**José Masero**

SSP - Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières



Source: SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

### La formation agricole : un critère d'éligibilité aux aides à l'installation

Le dispositif de soutien financier à l'installation comporte une subvention, la dotation jeune agriculteur (DJA) et des prêts bonifiés. Pour en bénéficier, les candidats à l'installation doivent être âgés de moins de 40 ans et posséder la « capacité professionnelle agricole ». Cette dernière est attestée, entre autres critères, par un niveau minimum de formation.

Le dispositif a été mis en place dans les années 70 pour accompagner la modernisation de l'agriculture. Au fil du temps, le niveau de formation exigé pour obtenir la capacité professionnelle a évolué. À l'origine, la seule obligation était de suivre un stage de formation continue de 200 heures. En 1984, la capacité professionnelle agricole est portée au niveau V : brevet d'études professionnelles agricoles. Puis, en 1992, elle passe au niveau IV pour les candidats nés

après le 1<sup>er</sup> mars 1971 : diplôme agricole au moins équivalent au baccalauréat (BTA, BP REA, bac professionnel). C'est cette génération d'agriculteurs qui a, au plus, 40 ans en 2013.

Pour permettre aux futurs agriculteurs d'atteindre le niveau requis par la capacité professionnelle, l'enseignement agricole a mis en place un important dispositif de formation continue, venant compléter l'offre de formation scolaire.

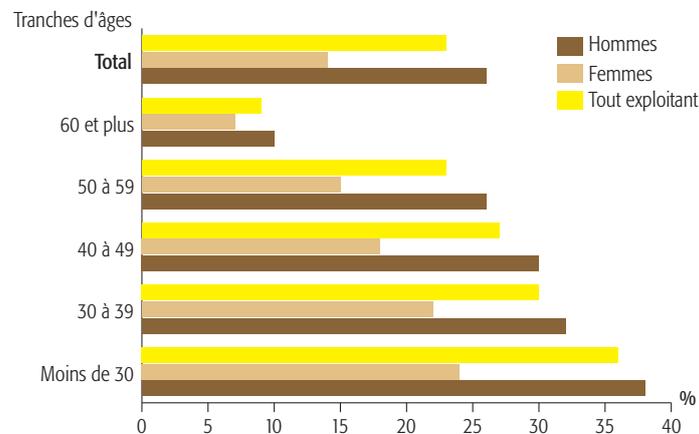
Le dispositif comporte cependant quelques mesures dérogatoires telles que l'attribution de la DJA par anticipation à condition de s'engager dans un cursus de formation agricole ou la détention de certains diplômes ou titres ne relevant pas de l'enseignement agricole (DUT en agronomie ou titre d'œnologue par exemple).

### La formation professionnelle

Les exploitants se forment tout au long de leur carrière professionnelle, que les formations soient diplômantes ou non. Ainsi, en 2013, 23 % d'entre eux ont suivi une formation professionnelle au cours des 15 derniers mois. Les plus jeunes sont plus nombreux à avoir suivi des formations de ce type : 36 % pour les moins de 30 ans contre 23 % pour les exploitants âgés de 50 à 59 ans, une partie de ces formations pouvant être liée à une installation récente. Pour chaque tranche d'âge, les hommes sont plus nombreux à en suivre que les femmes. L'écart est maximum pour les moins de 30 ans (38 % contre 24 %) et minimum pour les 60 ans et plus (10 % contre 7 %).

#### Les plus jeunes et les hommes ont bénéficié plus souvent d'une formation professionnelle récente

Part des exploitants ayant suivi une formation professionnelle au cours des 15 derniers mois en 2013, selon l'âge et le sexe



Source : SSP - Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013

### Niveaux de formation et diplômes

Dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2013, le niveau de formation demandé correspond au plus haut niveau de formation atteint, que la formation ait abouti, ou non, à l'obten-

tion du diplôme envisagé.

Dans l'enquête emploi en continu de l'Insee, la formation des actifs est mesurée par le niveau de diplôme détenu.

#### Correspondance entre les niveaux de formation et les diplômes

Niveaux de formation	Diplôme d'enseignement général	Diplômes de l'enseignement agricole
Aucune scolarisation ou scolarisé jusqu'en école primaire	Pas de qualification ou certificat d'études	
Études secondaires courtes ou collège	BEPC, Brevet des collèges Diplômes correspondant au CAP Diplômes correspondant au BEP (niveau V)	CAPA BEPA; BPA
Études secondaires longues	Diplômes correspondant au bac (brevet de technicien, brevet professionnel de niveau IV)	Bac technologique - Bac professionnel; BTA; BP REA (responsable d'exploitation agricole)
Études supérieures	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (bac + 2 ans): BTS, DUT...  Diplômes obtenus à l'issue du deuxième cycle universitaire (bac + 3 ans): licence, ou du troisième cycle universitaire (à partir de bac + 5 ans): master, doctorat, diplôme d'ingénieur, etc.	BTSA  Diplôme d'ingénieur; titre de docteur vétérinaire

Abréviation des diplômes :

BEPC: Brevet d'études du premier cycle (ou Diplôme national du brevet)

CAP (CAPA): Certificat d'aptitude professionnelle (agricole)

BEP (BEPA, BPA): Brevet d'études professionnelles (agricole)

BTA: Brevet de technicien agricole

BP REA: Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole

BTS (BTSA): Brevet de technicien supérieur (agricole)

DUT: Diplôme universitaire de technologie

#### Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP: [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Onglet « Enquêtes »

Structure des exploitations – recensement

■ Consultez le site Internet de l'Insee: [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

#### Publications:

✓ « Formation des chefs d'exploitation: Jeunes agriculteurs, parmi les actifs les mieux formés » - Recensement agricole 2010  
*Agreste Primeur n° 281 – février 2012*

✓ *Agreste « GraphAgri 2015 »* - Rubrique « Population agricole, formation et recherche »

## Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

3, rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication: Béatrice Sédillot  
Composition: Brigitte Poullette  
Impression: AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal: à parution  
ISSN: 1760-7132 ■ Prix: 2,50 €  
© Agreste 2016



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT